



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Paris, le 19 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Mise au point sur l'utilisation des produits phytosanitaires

—

Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement vont mettre en place des **mesures de protection destinées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité de certains lieux sensibles : les écoles, les crèches et les bâtiments de soins comme les hôpitaux ou les maisons de retraites.**

Les mesures de protection envisagées autour de ces bâtiments sont variées : haies, buses anti-dérives, dates et horaires d'utilisation des produits, etc. En l'absence de mesure de protection adaptée, une distance minimale d'utilisation sera à respecter.

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt entre en phase de deuxième lecture à l'Assemblée nationale les 7 et 8 juillet prochain, le Gouvernement proposera aux députés un amendement en ce sens dès la semaine prochaine lors de l'examen de la loi en Commission.

Il n'a jamais été question d'interdire cette utilisation à 200 mètres des habitations ce qui concernerait une grande partie de la surface agricole nationale.

Contacts presse

Service de presse de Ségolène ROYAL - Tel : 01 40 81 78 31 ; secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr